

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

/

Délibération n° 2025D117

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 27 octobre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, E. RICHARD
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,
C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : B. CAILLAUD

Absents excusés : 9 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : C. BARANGER donne pouvoir à I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à R. URBANEK
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD donne pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT, J. ROTUREAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
MACHE : C. NEAU donne pouvoir à F. RAGER,
PALLUAU : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents : 4

APREMONT : S. BUFFETAUT
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU

Objet : Avis sur la demande présentée société VALDEFIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale

Le Président fait part au conseil de la demande présentée par la société VALDEFIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme de valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, le conseil communautaire est appelé à donner son avis avant le 8 novembre 2025 sur le projet au regard notamment des incidences environnementales notables du projet.

La consultation du public (anciennement enquête publique) est réalisée du lundi 8 septembre 2025 à 9h00 au lundi 8 décembre 2025 à 17h00, en mairie du Poiré-sur-Vie.

Monsieur le Président précise que l'ARS a donné un avis favorable et qu'il s'agit en réalité pour VALDEFI d'une procédure de régularisation pour se mettre en conformité avec la réglementation ICPE.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sans réserve à la demande présentée par la société VALDEFIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme de valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie.

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 085-200072882-20251027-2025D117-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 04/11/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

